

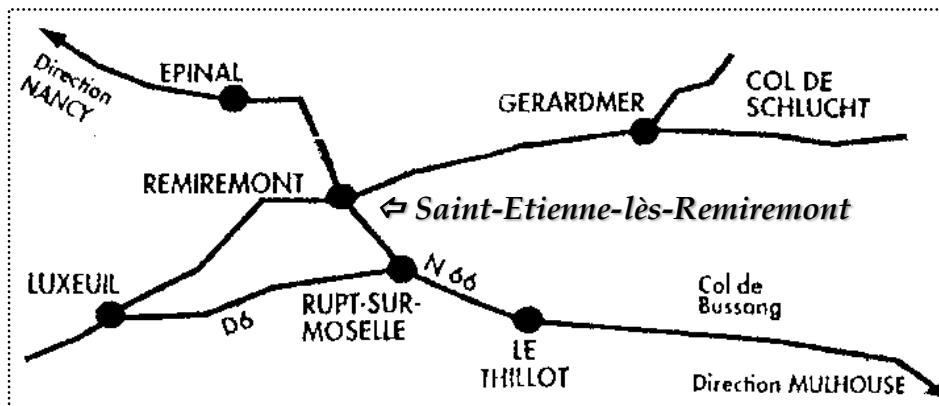


Renseignements et inscriptions

VILLE de St-Etienne-lès-Rt
Service ANIMATION
88200 SAINT ETIENNE LES RT
Tél : 03.29.26.18.12



PLAN D'ACCES



IMPRIME PAR NOS SOINS ---- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



VISA F.F.S.P.
N°2018-88-46 H



ST ETIENNE LES REMIREMONT VOSGES - 88 -

Dimanche 13 mai 2018 19ème marche populaire internationale

10 ou 20 km

Club organisateur :

Ville de ST-ETIENNE-LES-RT

Tél : 03.29.26.18.12.

Affiliation F.F.S.P. : N° F0948

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france) et twitter.com/ffsp_officiel

Partenaires de la FFSP



Reconnaissance d'utilité publique n° 012156 du 02-08-01
Agrément ministériel national du 20-06-2006

PARCOURS

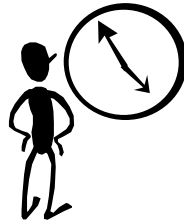
Randonnée pédestre de **10 ou 20 kilomètres au choix** qui vous fera découvrir le magnifique massif du Fossard.

DEPART ET ARRIVEE

A la salle polyvalente de Saint-Etienne-lès-Remiremont, 31 route de Xennois.

HORAIRES

Départ de 7 heures à 14 heures pour les 10 km
Et de 7 h à 13 h pour les 20 km.
Arrivée avant 18 heures.



ASSURANCE

La F.F.S.P. est garantie en R.C. auprès de GROUPAMA.

L'inscription à la marche vaut déclaration de non contre-indication médicale et aptitude à participer à cette marche. Pour être assuré lors de la marche, chaque marcheur doit être en possession de la licence de participation F.F.S.P. rédigée à son nom.

Un marcheur ne peut être titulaire que d'une seule licence.

COTISATIONS DE PARTICIPATION

La licence de participation FFSP est distribuée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 €. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon I.V.V. sur les carnets internationaux disponibles au retour.

PARTICIPANTS

Cette randonnée pédestre est accessible à tous, sans limite d'âge (sauf contre-indication médicale). Toutefois, les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés.

Une remise de récompenses aura lieu à partir de 14 h (association la plus représentative, famille la plus représentative, doyen des marcheurs, doyenne des marcheuses ...).



SECOURISME

Un service de premier secours est assuré par le club, ainsi que la liaison radio entre les contrôles.

URGENCES : 112

RESTAURATION



Sur le parcours :

- gratuite au premier contrôle (boissons et petites collations),
- vente de pain-saucisses-merguez, sandwiches et boissons aux autres contrôles

Au départ et au retour :

- Repas chauds à la salle polyvalente (s'inscrire sur place)

REMARQUES

La marche se déroulera quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.

Il est vivement recommandé de ne pas quitter les chemins et les sentiers fléchés.

Les chiens devront être tenus en laisse.

Il est formellement interdit de fumer sur le parcours, d'y faire du feu ou d'y jeter des déchets, papiers ou gobelets. En cas d'infraction à ces règles ou de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.